



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Graber Michael (SVPO)
Objet **Améliorer les possibilités de déplacement des personnes âgées**
Date 06.05.2019
Numéro **5.0427** *(En collaboration avec le DSSC)*

Les mêmes conditions et directives sont valables dans toute la Suisse en ce qui concerne l'offre en matière de transports publics. Les directives de l'office fédéral des transports définissent l'offre la plus large possible en fonction de la demande réelle. Il est évident que là où la densité de population est plus grande, la demande est plus importante que dans les régions de montagne, en particulier celles sans activité touristique notable.

En Valais, de nombreux élargissements de l'offre ont été effectués ces dernières années dans toutes les régions du canton, aussi bien en plaine que dans les vallées latérales.

Depuis de nombreuses années, le canton poursuit de manière conséquente et avec succès la stratégie qui consiste à intégrer dans la mesure du possible tous les transports scolaires dans l'horaire officiel des transports publics. Ainsi cette offre est accessible à tous les usagers potentiels. Cela permet par voie de conséquence d'augmenter les fréquences des transports publics ainsi que d'étoffer l'offre. De cette façon, les communes peuvent aussi être déchargées du financement du transport scolaire.

Il est recommandé d'**accepter** le postulat.

Conséquences au niveau de l'administration: aucune

Conséquences au niveau des finances: aucune

Conséquences au niveau du personnel (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT : aucune

Lieu, date Sion, le 9 décembre 2019